



Assurance auto cotisation excessive

Par **Vincentsoophie**, le **09/12/2015** à **22:29**

Bonjour,

Je paye depuis la souscription de mon contrat une cotisation d'environ 50€ par mois avec un bonus de 0.52 inclus.

Malgré ce montant j'ai eu la mauvaise surprise de m'apercevoir cette semaine que ma voiture n'était assurée que au 1/3 suite à un accident de la circulation.

Trouvant ce montant excessif comparé aux garanties accordées j'ai voulu comparer avec une autre agence de la même enseigne.

J'ai donc fait réalisé un autre devis au nom de ma femme reprenant toutes les informations de mon contrat, ancienneté, date d'obtention du permis de conduire, Bonus, type de véhicule, puissance fiscale etc...

je ne vous cache pas ma surprise et surtout ma déception quand j'ai reçu le devis de cette deuxième agence me proposant une assurance tout risque pour 33€

Soit presque 20€ de moins que ce que je paye actuellement mais pour une assurance TOUT risque.

Je n'ai jamais été en défaut de paiement de mon assurance, et suis d'accord pour payer une assurance mais j'attends en contre partie être assuré à hauteur de mes cotisations, et vraisemblablement ce n'est pas le cas.

Pour clairement vous expliquer ce que je ressens aujourd'hui, j'ai l'impression d'avoir été pris pour une vache à lait!

je sais bien que les prix sont libres en France, mais je me pose quand même la question de la légalité de ce contrat et de la limite entre la liberté des prix et l'escroquerie?

Par **janus2fr**, le **10/12/2015** à **08:29**

Bonjour,

Vous êtes tout à fait libre de résilier cette assurance pour en prendre une autre.

Il n'est pas ici question d'escroquerie, vous êtes libre de contracter avec l'assureur de votre choix et au tarif choisi.

A vous de faire effectivement plusieurs devis pour trouver le contrat qui vous va...